



Hôpital Gériatrique
et Médico-Social de Plaisir

ENTRE NOUS, CHARCOT MAG'



L'actualité de l'HGMS de Plaisir-Grignon et du Centre Hospitalier Jean-Martin Charcot



CHARTRE
DANS LES SERVICES PUBLICS
de la **laïcité**

La France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale. Elle assure l'égalité devant la loi de tous les citoyens sans distinction de race, de sexe ou de religion. Elle garantit aux citoyens, en respectant leurs libertés individuelles et collectives, leur participation à la vie publique. Elle assure l'égalité de territoires, l'égalité de territoires ruraux et l'égalité de territoires urbains. Elle assure l'égalité de territoires ruraux et l'égalité de territoires urbains. Elle assure l'égalité de territoires ruraux et l'égalité de territoires urbains.

des agents du service public

Tous agents publics à un degré de stricte neutralité, ils sont tenus rigoureusement de respecter les principes de laïcité. Ils assurent la continuité du service public et respectent l'égalité de territoires.

LOI Droits
Contention
pratiques
Commission Des Usagers
PATIENTS

VOUS LAISSERIEZ-VOUS CONTAMINER ?

Les clés USB, disques durs et autres périphériques amovibles peuvent propager des virus informatiques.

COMMUN AUX DEUX ÉTABLISSEMENTS PAGE 9-10 LA LAÏCITÉ À L'HÔPITAL PUBLIC

CH JEAN-MARTIN CHARCOT PAGE 11 RECOURS À L'ISOLEMENT ET À LA CONTENTION : L'OBLIGATION DU REGISTRE

HGMS DE PLAISIR-GRIGNON PAGE 6 LE CENTRE DE MÉDECINE GÉRIATRIQUE EST EN ACTIVITÉ

N°04
10-2017



CERTIFICATION & CONVERGENCE

Par Jacques BÉRARD, Directeur

À l'occasion de la parution de ce dernier Entre Nous-Charcot Mag' dans sa formule actuelle, je voudrais remercier l'ensemble des personnels, soignants et non soignants, qui se sont mobilisés pour faire progresser la qualité et la gestion des risques au sein de nos établissements : c'est grâce à vous que la visite de la Haute Autorité de Santé dans nos murs du 25 au 29 octobre s'est bien passée !

Souvenez-vous, il y a quatre ans : le CH J.-M. Charcot était accrédité avec quelques nuances concernant le respect de l'intimité du patient, l'HGMS avait rencontré plus de difficultés sur le risque infectieux, la confidentialité et la prescription médicamenteuse notamment.

Que de chemin parcouru depuis, au sein des deux établissements en pré-fusion. Y-a-t-il un lien entre ces marges de progression obtenues et la convergence des deux établissements ?

Pour ma part, j'en vois au moins deux :

- Il est manifeste que la Direction a utilisé la certification commune comme **levier** au regroupement des deux établissements, et ne s'en est pas cachée lors des différentes restitutions auprès des experts visiteurs.

Depuis un an et demi d'ailleurs, toute démarche **transversale** entre les deux établissements est non seulement valorisée mais encouragée, aussi bien dans les domaines soignants que non soignants.

- Mais il y a aussi une deuxième raison, plus cachée et non moins efficace : dans une démarche de regroupement, chacun doit profiter des compétences de l'autre, dans un esprit **gagnant-gagnant** : le CH J.-M. Charcot a fait bénéficier l'HGMS de sa culture dans ses cœurs de compétence initiaux et l'HGMS a fait de même vis-à-vis de Charcot dans des domaines correspondant plus à son activité. Plusieurs démarches concourant à la fluidité des organisations, mais aussi à la sécurisation des systèmes et donc *in fine* à la qualité, sont depuis plusieurs mois ou années conduites en parallèle par les deux établissements : hôpital numérique, développement des réseaux informatiques, etc.

L'ensemble des équipes partagées ou en cours de partage depuis trois ans est donc à remercier.

Que chacun d'entre vous soit également remercié pour le lancement de cette dynamique.

| | | |
|----------|--|--|
| P. 2 | Éditorial | |
| P. 3 | Sommaire | |
| P. 4-5 | Travaux et maintenance Rencontre avec Monsieur Philippe LARIVIÈRE, Directeur des travaux, de la maintenance et de la sécurité | COMMUN |
| P. 6 | Travaux et maintenance Le Centre de Médecine Gériatrique (CMG) est en activité. Achat et logistique L'achat hospitalier : une fonction en mutation | HGMS COMMUN |
| P. 7-8 | Système d'information P. 7 : Dossier Hôpital Numérique : Objectifs atteints ! P. 8 : Sécurité du système d'information : prévenir et agir ! | CH J.-M. CHARCOT COMMUN |
| P. 9-10 | Vivre ensemble La laïcité à l'Hôpital public | COMMUN |
| P. 11-12 | Loi et santé Recours à l'isolement et à la contention : l'obligation du registre Prévention Forums de prévention des addictions | CH J.-M. CHARCOT COMMUN |
| P. 13 | Recherche Le CCOMS au CH J.-M. Charcot | COMMUN |
| P. 14-15 | Recherche Congrès de l'APHJPA : présence de l'Hôpital de Jour de Psychogériatrie Cognitive Culture à l'hôpital et événements Fête de la musique à l'HGMS | HGMS |
| P. 16-18 | Culture à l'hôpital et événements P. 16 : Festivités des « Lavandières ». Représentations des élèves de l'EMP de Plaisir P. 17 : Concerts 2017 des <i>Décalés</i> . Chorale du Centre Montaigne P. 18 : Participation de Calliopé au 4 ^e Solstice des Arts. Match d'improvisation théâtrale au secteur 12 | HGMS CH J.-M. CHARCOT CH J.-M. CHARCOT |
| P. 19 | Communication Un nouveau site Internet pour l'HGMS Ressources humaines Direction des Ressources Humaines. Nouveaux médecins À venir 2 ^e colloque du secteur 78 I 04. Élections professionnelles | COMMUN COMMUN COMMUN CH J.-M. CHARCOT |
| P. 20 | À venir Noël des enfants du personnel. Exposition « Souvenir(s) de notre temps ». Appel à Projets Prix Vidéo <i>Arts Convergences</i> | COMMUN |

Entre Nous-Charcot Mag' - octobre 2017 - N° 04

CH J.-M. Charcot - 30, avenue Marc-Laurent - BP 20 - 78375 Plaisir Cedex. HGMS - 220 rue Mansart - BP 19 - 78375 Plaisir Cedex

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION : M. BÉRARD, Directeur des deux établissements.

RÉDACTRICE EN CHEF : Mme COUTON-WYPORÉK, Chargée de communication HGMS / CH J.-M. Charcot.

COMITÉ DE RÉDACTION : M. BÉRARD, Directeur des deux établissements ; M. BÉLAMRI, Responsable Sécurité Maintenance HGMS / CH J.-M. Charcot ; Mme BRUNIE, Gestionnaire Qualité HGMS / CH J.-M. Charcot ; Mme CAMPANO, Cadre de santé CH J.-M. Charcot ; M. le Docteur CHENAOUI, Président de la CME HGMS ; Mme COUTON-WYPORÉK, Chargée de communication HGMS / CH J.-M. Charcot ; M. DUBOIS, Responsable des Marchés Publics, Direction des achats et de la logistique HGMS / CH J.-M. Charcot ; Mme ELARD, Coordinatrice des Ateliers d'Expression HGMS ; Mme GUENNEUGUES, Responsable logistique CH J.-M. Charcot ; Mme le Docteur MOREAU, Pharmacien, Chef de Service HGMS / CH J.-M. Charcot ; Mme PADEL, Cadre Supérieur de Santé HGMS ; Mme RAUDIN, Directrice des Finances, de l'Activité et des admissions HGMS / CH J.-M. Charcot ; Mme SAVREUX, Assistante Ressources Humaines HGMS ; Mme SCHMAL, Cadre Supérieur Éducatif HGMS ; Mme TALLA, Coordinatrice Animations EHPAD/USLD HGMS ; Mme TESTA, Cadre Supérieur de Santé HGMS ; Mme WALCZAK, Responsable Qualité HGMS / CH J.-M. Charcot.

COMITÉ DE RELECTURE : Mme BRANCO, secrétaire qualité ; M. DUBOIS HGMS / CH J.M. Charcot ; Mme PEYRARD, Assistante communication HGMS / CH J.-M. Charcot ; Mme SAVREUX, Assistante Ressources Humaines HGMS

IMAGES DE COUVERTURE : Composition d'images illustrant les articles du numéro. © HGMS / CH J.-M. Charcot.

CONCEPTION GRAPHIQUE, INFOGRAPHIE ET MAQUETTE : Agence Noël - www.agence-noel.com / IMPRESSION : Moutiers Impressions - 01 30 41 95 63



Travaux et maintenance

RENCONTRE AVEC PHILIPPE LARIVIÈRE,
DIRECTEUR DES TRAVAUX,
DE LA MAINTENANCE ET DE LA SÉCURITÉ

Propos recueillis par Katia COUTON-WYPOREK, Chargée de communication

Monsieur Philippe LARIVIÈRE, Directeur de la maintenance, des travaux et de la sécurité, a rejoint l'équipe de direction depuis le 2 mai 2017. De 2001 à 2008, il a travaillé au sein de différents établissements de santé (MCO et santé mentale), dans les Hauts-de-France et le Grand Est en tant que Responsable de la maintenance et des travaux. Depuis 2010, il était Responsable à l'ARS de la cellule « Investissement régional ». Cette structure a pour vocation d'instruire les projets d'investissement faisant l'objet d'une aide financière validée par l'Agence, d'accompagner par une aide méthodologique les établissements dans leurs projets de cession, et d'être le relais auprès de la Direction Générale de l'Offre de Soins (DGOS) des problématiques immobilières des établissements.

Entre Nous - Charcot Mag' (EN-CM) :
Qu'est-ce qui vous a particulièrement intéressé pour rejoindre nos établissements ?

Philippe LARIVIÈRE (PL) : Les projets *travaux* en cours et en prévision sur le CH J.-M. Charcot et l'HGMS sont intéressants : la finalisation du CMG (HGMS), le Nouvel Hôpital (CH J.-M. Charcot), le projet de regroupement de l'EHPAD, les enjeux d'investissement à venir, notamment ceux du Pôle Handicap.

Le projet de fusion a été également motivant, avec ses aspects stratégiques, la réorganisation de l'offre de soins, liée à la problématique des Groupements Hospitaliers de Territoire (GHT).

EN-CM : Quels sont les enjeux prioritaires de votre activité ?

PL : Concrètement, il s'agit pour moi de poursuivre le travail de regroupement des équipes, de mobiliser les moyens et d'unifier les pratiques, en prévision de la fusion. Je vais prolonger le travail de Monsieur SABAH en mettant en place des procédures structurant l'organisation de mes services pour nous adapter au mieux à l'organisation des autres directions. Les opérations de travaux engagées seront poursuivies et achevées. J'engagerai également les opérations validées au titre du schéma directeur immobilier des établissements. Il s'agira en outre de travailler une politique de maintenance et d'entretien pour l'ensemble des structures et des installations techniques, afin de mettre en place une maintenance *prévisionnelle* plutôt que seulement *curative*.

EN-CM : Quels sont les projets prioritaires à mettre en œuvre ?

PL : Les grands projets prioritaires sont en particulier :

- la mise en service du CMG (HGMS) et notamment l'adaptation et la transformation au regard des besoins nouveaux des services ;
- le Nouvel Hôpital (CH J.-M Charcot) dont nous attendons les conclusions de l'expertise en cours, qui détermineront la nature de la poursuite de ce projet ;
- la modernisation et le regroupement des EHPAD dont le dossier est en cours d'instruction auprès des Tutelles ;
- les travaux d'investissement pour le secteur du Pôle Handicap (entretien des bâtiments, protection solaire, traitement des structures pour faire face aux périodes de fortes chaleurs...);
- les opérations de relogement des structures externes (CMP - H de J - CATTP) ;
- les travaux pour le regroupement des services administratifs sur les USN (étude de faisabilité conduite par Monsieur SABAH) ;
- la poursuite de l'investissement pour la mise en conformité des ascenseurs et de l'accessibilité (aspects réglementaires) ;
- les travaux d'entretien réseau et Voiries et Réseaux Divers (VRD).

Cette liste n'est bien entendu pas exhaustive et fera l'objet d'un arbitrage au regard de nos capacités à financer.



*Philippe LARIVIÈRE,
Directeur de la maintenance,
des travaux et de la sécurité*

L'engagement au quotidien de tous en est une autre.

EN-CM : Pouvez-vous nous parler de votre politique de management ?

PL : Je souhaite valoriser mes équipes par la formation continue, pour permettre des évolutions au sein de leurs missions. Nous avons la nécessité d'évoluer vers la maintenance préventive. L'outil informatique GMAO peut permettre de planifier les opérations périodiques mais aussi d'anticiper les problématiques techniques. Il est important d'avoir une traçabilité et un suivi des interventions afin de solutionner au mieux les situations qui se répètent. Il s'agit de nous rapprocher

d'un référentiel qualité de maintenance.

Depuis mon arrivée, j'ai pris le temps d'évaluer et de rencontrer mes équipes, j'ai adressé à notre Directeur, sur les aspects administratifs, différentes propositions de réorganisation qui seront pour certaines mises en œuvre, je l'espère, à la date de publication de cet article.

EN-CM : Quelles sont les directions avec lesquelles vous avez un lien étroit ?

PL : Notre direction est particulièrement en lien avec la Direction de la stratégie patrimoniale, pour la mise en œuvre du schéma directeur immobilier¹, celle des Achats et Logistique pour les commandes, celle du Système d'Information, pour le déploiement d'outils et celle des finances pour la planification des budgets et leur suivi. Néanmoins, ce sont bien entendu avec les services de soins, que ce soient les Cadres de Santé ou les Chefs de Service, que nos relations quotidiennes, nos liens sont les plus fréquents.

Je tiens à rappeler à mes équipes, qui en sont parfaitement conscientes, que notre rôle est d'être au « service des services ».

EN-CM : Quels sont les projets à plus long terme ?

PL : Les projets à plus long terme dépendront du schéma directeur travaillé par Monsieur SABAH, qui aboutira à des investissements à réaliser sur cinq à dix ans. Le volume d'investissement potentiel du futur établissement est important, il est supérieur à 100 millions d'euros sur les dix prochaines années.

EN-CM : Quels sont les points de vigilance ?

PL : La fusion, bien sûr, dont les enjeux sont importants à court terme. Il va également nous falloir fonctionner au sein du GHT et adapter nos pratiques.

Nous allons aussi assurer une veille réglementaire et être particulièrement vigilant sur les risques techniques. La sécurité incendie, la sécurité électrique et la maîtrise du risque légionnelle dans les réseaux d'eau sont ceux les plus prégnants.

Par ailleurs, dans le contexte budgétaire qui réduit nos marges, il est important que nous nous réorganisions afin d'utiliser de façon optimum, « performancielle » et efficiente, nos ressources. La professionnalisation des équipes que j'encadre sera une pièce de ce dispositif.

¹ Nous procédons actuellement au recensement des besoins pour inscription au plan pluriannuel interne d'investissement, en vue de la validation du comité stratégique immobilier permettant d'établir le budget 2018 notamment.

Travaux et maintenance

LE CENTRE DE MÉDECINE GÉRIATRIQUE (CMG) EST EN ACTIVITÉ.

Par Jacques BÉRARD, Directeur

Le CMG a ouvert progressivement ses portes depuis juin dernier, en plusieurs étapes.

L'emménagement s'est globalement déroulé dans de bonnes conditions, tant pour les patients et les résidents que pour le personnel.

L'implication des services de la Direction des soins, de la Direction des Achats et de la Logistique, de la Direction des travaux, de la maintenance et de la sécurité, mais aussi des différentes équipes des autres directions concernées a été essentielle pour le bon déroulé des opérations.

Il est important de souligner que les malades n'ont pas eu à souffrir de la canicule, du fait d'un emménagement au début de l'été.

Des ajustements (travaux, pilotage des installations techniques) sont en cours, pour un fonctionnement optimisé, au plus près des besoins des services de soins.

Le bâtiment est « globalement satisfaisant », mais reste un outil très technique (chauffage, ventilation, électricité...) qui demandera de la vigilance et des compétences. Les consultations externes ainsi que la radiologie devraient être transférées au CMG, la semaine du 23 octobre. Quant à l'imagerie de coupes (IRM, Scanner) elle devrait entrer dans le bâtiment avant l'été 2018.

Achats et logistique

COMMUN AUX DEUX ÉTABLISSEMENTS

L'ACHAT HOSPITALIER : UNE FONCTION EN MUTATION

Par Éric CLAIR, Directeur des Achats et de la Logistique, Coordination du Groupement de Coopération Sanitaire (GCS) de Plaisir

La mise en œuvre des Groupements Hospitaliers de Territoire (GHT) va entraîner une réorganisation de l'achat hospitalier. Cela implique en effet la création d'une fonction achat commune, qui devra constituer un nouveau levier pour réaliser des gains sur achat (à hauteur de 2 à 3% à terme).

Concrètement, au 1^{er} janvier 2018, un certain nombre de compétences des établissements parties va basculer vers l'établissement support du GHT, en l'occurrence le CH de Versailles pour le GHT Yvelines Sud, auquel appartiennent nos établissements.

Notamment :

- l'élaboration de la politique et des stratégies d'achat (tant en investissement qu'en exploitation) ;
- la planification et la passation des marchés ;
- le contrôle de gestion des achats ;
- les activités d'approvisionnement (sauf pharmacie).

Au-delà des gains sur achats attendus, l'objectif poursuivi est de professionnaliser la fonction achat en mutualisant les compétences rares (acheteur, contrôleur de gestion achat, juriste marchés publics...) au bénéfice de l'ensemble des établissements du GHT.

Considérant qu'il n'existe pas de mode unique d'organisation recommandable, chaque GHT définira ses principes d'organisation en fonction de ses spécificités (nombre et taille des établissements, volume d'achat, maturité des fonctions appro/logistiques, compétences rares...).

D'ores et déjà, le GHT Yvelines Sud a élaboré son Plan d'Action Achat Territorial pour 2017 et clarifié les compétences respectives de l'établissement support et des établissements parties. Restent à mettre en place la mutualisation des moyens humains et le modèle organisationnel qui nous permettra à terme d'optimiser la fonction achat.

Système d'information

DOSSIER HÔPITAL NUMÉRIQUE :
OBJECTIFS ATTEINTS !

Par Bettina METAYER, Responsable du Système d'Information CH J.-M. Charcot

Août 2014-juin 2017 : près de trois ans après le dépôt initial de notre dossier auprès de l'ARS dans le cadre du programme Hôpital Numérique, les cibles d'usages liées aux quatre domaines fonctionnels retenus par l'ARS sont désormais atteintes.

Pour participer à ces résultats, la cellule Support Assistance Utilisateur du CH J.-M Charcot a soutenu les unités de soins par :

- la **poursuite de ses interventions dans les unités** afin de promouvoir les usages attendus et les bonnes pratiques dans l'utilisation des logiciels et de répondre aux questions et demandes des utilisateurs ;
- la **mise à disposition d'une console CORA Pilotage** dédiée aux indicateurs Hôpital Numérique ainsi que de nombreuses listes de travail associées pour faciliter la complétude des dossiers patients ;
- la **transmission mensuelle des indicateurs Hôpital Numérique** aux Chefs de Pôles et cadres de chaque secteur de manière à ce qu'ils puissent suivre régulièrement l'évolution des efforts fournis et ceux restant à faire.

Ainsi, grâce aux efforts réalisés par l'ensemble des équipes de soins durant ces derniers mois tant en intra qu'en extrahospitalier, le CH J.-M Charcot a désormais un

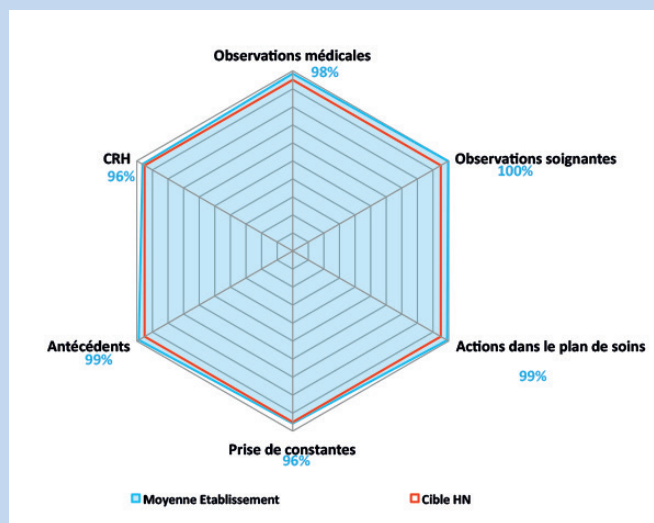
dossier patient informatisé complet quel que soit le type de prise en charge, **répondant ainsi** aux exigences des deux derniers domaines fonctionnels du programme, à savoir :

- le domaine D2 relatif au Dossier patient informatisé et communication extérieure ;
- le domaine D3 relatif à la Prescription électronique alimentant le plan de soins.

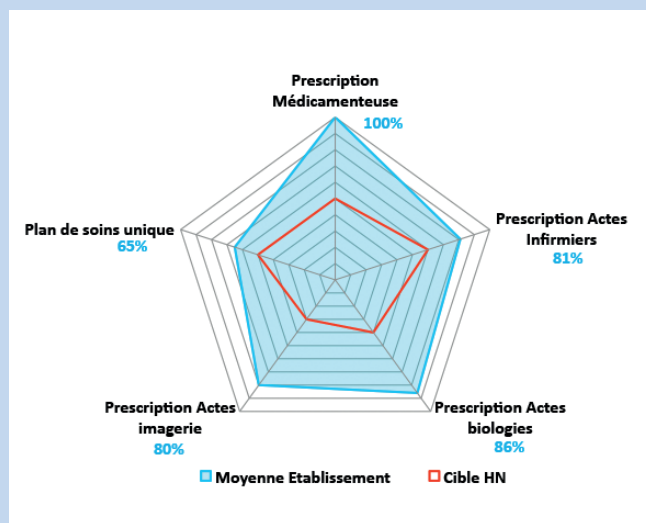
Au-delà du programme Hôpital Numérique, ces résultats sont également un atout en vue de la **certification HAS** qui intègre désormais tous les indicateurs du programme dans les critères de la certification.

Enfin, rappelons que grâce à ces résultats, c'est près de **1,2 M€ de subventions** que l'établissement va recevoir (dont 862 400 euros déjà reçus) permettant en partie le financement de nouveaux projets d'évolution du système d'information.

Bravo à tous et merci pour vos efforts.



Complétude Dossier patient
en hospitalisation complète.
05/2017 - 07/2017



Prescriptions électroniques alimentant le plan de soins
en hospitalisation complète.
05/2017 - 07/2017

Système d'information

SÉCURITÉ : PRÉVENIR ET AGIR !

Par Bettina METAYER, Responsable du Système d'Information CH J.-M. Charcot

CONNAISSEZ-VOUS LE MEILLEUR MOYEN DE VOUS PROTÉGER CONTRE LES VIRUS ?

Le meilleur antivirus, c'est vous !
Soyons vigilants à la réception d'un mail ou d'un fichier suspect.

L'ouverture de mails, pièces jointes, publicités sur internet... peut avoir des conséquences importantes sur le fonctionnement de l'établissement (vol de données sensibles, informations exposées) et ce, malgré la présence de systèmes de protection à jour !

www.ars.sps.fr
ars
e-santé

QUI A MODIFIÉ LE DOSSIER MÉDICAL DU PATIENT ?

Les comptes d'utilisateur génériques n'assurent pas la traçabilité optimale de l'information de santé. N'en abusons pas !

Seuls les comptes nominatifs et individuels garantissent le besoin en imputabilité. Mettons tout en oeuvre pour restreindre l'utilisation de comptes génériques.

www.ars.sps.fr
ars
e-santé

Quelques chiffres pour évoquer les menaces qui pèsent sur les systèmes d'information hospitaliers :

- une attaque toutes les 40 secondes contre les entreprises ;
- en 2016, 1 341 incidents ont été volontairement remontés au ministère de la Santé par les établissements ;
- 97% des piratages ont été commis grâce au vol d'identifiants ;
- 80% des attaques sont de type demandes de rançon (ransomware).

Avec l'évolution importante de l'informatisation dans nos deux établissements, la sécurité du système d'information devient un sujet fondamental pour chaque collaborateur, d'autant plus que la réglementation est de plus en plus riche en la matière : critères inclus dans la certification HAS, plan d'action Sécurité des systèmes d'information rendu obligatoire par instruction (octobre 2016)...

Aussi avons-nous fait appel à l'APSSIS, seul organisme dédié à la Sécurité des Systèmes d'Information de Santé qui organise annuellement le Congrès National de la Sécurité des Systèmes d'Information de Santé ainsi que d'autres événements et formations sur ce thème.

Courant mai, M. Vincent TRELY, fondateur de cette association, a animé cinq sessions de sensibilisation à destination de la Direction Générale, des représentants du corps médical, du corps soignant, des directions administratives et techniques et du personnel des services informatiques.

Au total, 92 collaborateurs ont suivi ces sessions adaptées au métier de chaque groupe et prioritairement axées sur les pratiques et usages quotidiens de chaque métier. Ont été abordés :

- une présentation du contexte de la cyber insécurité numérique (nombreux éléments chiffrés et exemples de piratage tous domaines confondus y compris sur celui de la santé) ;
- un aperçu de l'environnement réglementaire et des obligations auxquelles nos établissements sont soumis ;

- un éclaircissement du rôle et responsabilités des personnels, de façon globale ou selon leurs métiers avec des conseils pratiques sur les bons comportements à adopter ;
- un temps d'échanges.

Cette première expérience réussie, il semble intéressant dans le cadre du plan d'action Sécurité des Systèmes d'information, de la renouveler annuellement en élargissant les participants.

BONNES PRATIQUES À RETENIR ET APPLIQUER

- Réserver la messagerie de l'établissement à un usage professionnel
 - Ne pas divulguer son adresse professionnelle sur des forums ou sites non professionnels
- Limiter au maximum les messages à diffusion générale
- Rester prudent avant toute ouverture de pièce jointe et signaler tout message suspect à son service informatique
- Privilégier l'usage du bureau distant sécurisé plutôt que l'usage de clé USB ou autre périphérique amovible pour « transporter » des documents numériques
- Penser à verrouiller sa session en cas d'absence même de très courte durée
- Penser à la déclaration CNIL pour toute constitution de fichiers contenant des données à caractère personnel
- Ne pas divulguer ses données d'authentification, ne pas laisser son mot de passe sous son clavier
- Éviter au maximum l'utilisation des comptes génériques
- Utiliser au maximum les fonctionnalités d'impressions sécurisées pour tout document comportant des informations confidentielles

Vivre ensemble

LA LAÏCITÉ À L'HÔPITAL PUBLIC

Par Pierre LAFFLY¹

La laïcité à l'hôpital est l'un des thèmes de formation institutionnels retenus en 2017 au CH J.-M. Charcot et à l'HGMS. Dans ce cadre, Madame Isabelle Levy, experte en laïcité et auteur de plusieurs ouvrages sur ce sujet, a dispensé une dizaine de séquences de formation sur la laïcité en direction des personnels hospitaliers. Il m'a semblé important de revenir sur les principales thématiques traitées, concernant le personnel hospitalier dans son exercice quotidien.

La Laïcité est l'un des fondements du système politique et social français. La loi du 9 décembre 1905 consacre la séparation des Églises et de l'État en faisant de la France une République laïque et en garantissant à chacun le respect par la République de la liberté de conscience. Cette loi assure l'impartialité et la stricte neutralité de l'État et des structures publiques. Ainsi, la laïcité « à la française » ne conduit pas au déni de toute croyance religieuse. En effet, la loi de 1905 a principalement pour objet de garantir le libre exercice des cultes, en préservant l'égalité de chacun devant la loi, quelles que soient ses origines, ses convictions et sa religion.

L'hôpital public est un espace laïc qui a le devoir d'assurer cette neutralité, tant à l'égard des personnels, des visiteurs que des patients. Le principe de laïcité nécessite par conséquent une neutralité à l'extérieur et à l'intérieur des bâtiments : un arbre de Noël installé à l'hôpital n'est pas considéré comme un signe religieux, mais comme un objet culturel, au contraire d'une crèche de Noël.

Le personnel hospitalier a l'obligation de respecter une stricte neutralité et le fait de manifester des convictions religieuses dans l'exercice de ses fonctions constitue un manquement à ce devoir. Il doit en conséquence s'abstenir de toute forme de prosélytisme, du port de signes religieux et sa tenue vestimentaire doit être exempte de tout signe d'appartenance.

Les usagers de l'hôpital, même s'ils ont la liberté d'exprimer leurs convictions religieuses, contribuent à la mise en œuvre de la laïcité en respectant l'organisation du service et les impératifs de santé et d'hygiène. Cette règle s'applique également aux aumôniers du culte et aux associations de bénévoles qui interviennent à l'hôpital dans la plus stricte discrétion et après avoir été agréés par la Direction de l'établissement. Les aumôniers ont



© KCW / HGMS-CH J.-M. Charcot

Isabelle LEVY, écrivaine, conférencière et formatrice, auteure de plusieurs livres sur l'hôpital et sur les pratiques religieuses, a assuré la formation Laïcité (organisme de formation : Aymara Conseil).

la liberté de porter le(s) symbole(s) du culte auxquels ils appartiennent, sans les utiliser, bien entendu, à des fins de prosélytisme.

Selon le Code de la Santé Publique, les personnes accueillies au sein d'établissements hospitaliers, sociaux ou médico-sociaux ont droit au respect de leur croyance et doivent être en mesure de participer à l'exercice de leur culte, sous réserve des contraintes résultant des nécessités du bon fonctionnement du service et des impératifs d'ordre public, de sécurité, de santé et d'hygiène.

C'est à ce titre que la *Charte du patient hospitalisé* prévoit que « la personne hospitalisée est traitée avec égards ; ses croyances sont respectées ». Le livret d'accueil de l'hôpital doit fournir des indications sur les différents cultes et mentionner le nom de leurs représentants

1. Directeur des Ressources Humaines et des Affaires Médicales ayant quitté l'établissement en septembre 2017.

... /... dans l'établissement. Néanmoins, l'exercice de ce culte doit évidemment respecter la tranquillité des autres patients.

De même, les familles des patients en fin de vie se voient garantir la possibilité de procéder aux rites et cérémonies prévus par la religion de leur choix. Le décret du 14 janvier 1974 indique que « lorsque l'hospitalisé est en fin de vie, ses proches sont admis à rester auprès de lui et à l'assister dans ses derniers instants ». Par ailleurs, dans toute la mesure du possible, la famille peut se recueillir près du défunt, avant que le corps ne soit déposé dans la chambre mortuaire sans que ce dépôt ne soit différé, de ce fait, d'un délai supérieur à 10h.

En ce qui concerne l'alimentation, le Code de la Santé Publique encadre l'introduction de denrées alimentaires : « Les visiteurs et les patients ne doivent introduire dans l'établissement ni boissons alcoolisées, ni médicaments, sauf accord du médecin en ce qui concerne les médicaments. Le cadre du service s'oppose, dans l'intérêt du patient à la remise à celui-ci de denrées ou boissons même non alcoolisées qui ne sont pas compatibles avec le régime alimentaire prescrit ¹ ».

En revanche, la circulaire du 6 mai 1995, relative aux droits des personnes hospitalisées rappelle la possibilité de trouver des alternatives à des interdits alimentaires pour motifs religieux : « Un patient doit pouvoir, dans la mesure du possible, suivre les préceptes de sa religion : recueillement, présence d'un

CHARTRE de la laïcité DANS LES SERVICES PUBLICS

La France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale.

Elle assure l'égalité devant la loi de tous les citoyens sans distinction d'origine, de race ou de religion. Elle garantit des droits égaux aux hommes et aux femmes et respecte toutes les croyances. Nul ne doit être inquiété pour ses opinions, notamment religieuses, pourvu que leur manifestation ne trouble pas l'ordre public établi par la loi. La liberté de religion ou de conviction ne rencontre que des limites nécessaires au respect du pluralisme religieux, à la protection des droits et libertés d'autrui, aux impératifs de l'ordre public et au maintien de la paix civile. La République assure la liberté de conscience et garantit le libre exercice des cultes dans les conditions fixées par la loi du 9 décembre 1905.

des agents du service public

Tout agent public a un **devoir de stricte neutralité**. Il doit traiter également toutes les personnes et respecter leur liberté de conscience.

Le fait pour un agent public de **manifestar ses convictions religieuses** dans l'exercice de ses fonctions **constitue un manquement à ses obligations**.

Il appartient aux responsables des services publics de **faire respecter l'application du principe de laïcité** dans l'enceinte de ces services.

La liberté de conscience est garantie aux agents publics. Ils bénéficient d'autorisations d'absence pour participer à une fête religieuse des lors qu'elles sont compatibles avec les nécessités du fonctionnement normal du service.

des usagers du service public

Tous les usagers sont **égaux** devant le service public.

Les usagers des services publics ont le **droit d'exprimer leurs convictions religieuses dans les limites du respect de la neutralité du service public**, de son bon fonctionnement et des impératifs d'ordre public, de sécurité, de santé et d'hygiène.

Les usagers des services publics doivent **s'abstenir de toute forme de prosélytisme**.

Les usagers des services publics **ne peuvent récuser un agent public ou d'autres usagers**, ni exiger une adaptation du fonctionnement du service public ou d'un équipement public. Cependant, le service s'efforce de prendre en considération les convictions de ses usagers dans le respect des règles auquel il est soumis et de son bon fonctionnement.

Lorsque la vérification de l'identité est nécessaire, les usagers doivent **se conformer aux obligations** qui en découlent.

Les usagers accueillis à temps complet dans un service public, notamment au sein d'établissements médico-sociaux, hospitaliers ou pénitentiaires ont **droit au respect de leurs croyances et de participer à l'exercice de leur culte**, sous réserve des contraintes découlant des nécessités du bon fonctionnement du service.

ministre du culte de sa religion, nourriture... ».

Enfin, il convient qu'un patient puisse, hors cas d'urgence, choisir librement son praticien, son établissement et éventuellement son service. Toutefois, ce choix doit être compatible avec l'organisation du service, ne pas perturber la dispensation des soins et ne pas compromettre l'organisation sanitaire conformément aux exigences de la continuité du service public.

S'agissant des patients mineurs ou majeurs sous tutelle, le Code de la Santé Publique indique que « le consentement de ceux-ci doit être systématiquement recherché si celui-ci est apte à exprimer sa volonté et à participer à la décision. Dans le cas où le refus d'un

traitement par la personne titulaire de l'autorité parentale ou par le tuteur risque d'entraîner des conséquences graves pour la santé du mineur ou du majeur sous tutelle, le médecin délivre les soins indispensables² ».

Ce libre choix du malade n'induit pas qu'il puisse s'opposer à ce qu'un membre de l'équipe de soins procède à un acte de diagnostic ou de soins pour des motifs issus de la religion connue ou supposée de ce dernier.

Enfin, la liberté de manifester sa religion ne permet pas aux personnes accueillies dans l'établissement, aux bénévoles y intervenant ou aux visiteurs d'avoir un comportement prosélyte.

COMITÉ DE LAÏCITÉ HGMS / CH J.-M. CHARCOT

Il veille en particulier :

- au respect du principe de laïcité inhérent au service public hospitalier ;
- au rappel de l'obligation de neutralité due par les fonctionnaires hospitaliers ;
- à la mise en œuvre de la liberté de culte, tant pour les malades que pour les résidents.

Il émet aussi des conseils sur la politique de diffusion de l'information possible sur ces sujets, tant à destination des malades-résidents que des personnels.

1. Article R. 1112-51 du Code de la Santé Publique.

2. Article L.1111-4 du Code de la Santé Publique.

Loi et santé

RECOURS À L'ISOLEMENT ET À LA CONTENTION : L'OBLIGATION DU REGISTRE

Par le Dr PASTOUR, Chef de Pôle 78 G 11,
Pilote de l'EPP¹ 9 – Loi de 2011 et droits des patients –
et Pierre BONÉ, Cadre de santé, Co-pilote de l'EPP9

La loi du 26 janvier 2016 dite de **modernisation de notre système de santé**, par son article 72, a introduit des clarifications et des nouveautés dans les modalités de recours à l'isolement et à la contention qui vont influencer notre pratique quotidienne.

Cette loi s'inscrit dans le cadre plus large des évolutions législatives qu'a connu la psychiatrie publique ces dernières années. En particulier, la judiciarisation des hospitalisations *soins sans consentement* introduite par les lois de juillet 2011 et 2013 a rappelé la primauté du respect des libertés individuelles des personnes hospitalisées sur les soins, dont doivent bénéficier les patients.

Cet article 72 introduit l'art 3222-5-1 dans le Code de Santé Publique (CSP) et précise que « L'isolement et la contention sont des pratiques de derniers recours. Il ne peut y être procédé que pour prévenir un dommage immédiat ou imminent pour le patient ou autrui, sur décision d'un psychiatre, prise pour une durée limitée ». Les mises en chambre d'isolement ou sous contention sont des décisions médicales. Le choix du législateur d'utiliser le mot « décision » plutôt que « prescription » témoigne de la volonté de ne pas considérer ces mesures comme un soin, mais comme une mesure de protection de la personne malade et d'autrui.

L'instruction du 29 mars 2017 apporte des éléments complémentaires. Le caractère de dernier recours doit être motivé dans le dossier médical en mettant en relief les mesures préalables mises en place sans succès, avant d'avoir recours à cette mesure. Il est aussi rappelé que les impératifs d'ordre sécuritaire ou disciplinaire ne



peuvent en aucun cas constituer des motivations de cette décision.

Au-delà des contraintes administratives et du contrôle « extérieur », cette nouvelle législation reconnaît que ces mesures sont, de façon transitoire, parfois nécessaires et définit pour les soignants un cadre clair auquel se référer. L'article 3222-5-1 du CSP introduit la nécessité d'assurer la traçabilité de ces pratiques au travers d'un registre que doivent mettre en place les établissements autorisés en psychiatrie afin d'assurer un contrôle et un suivi de l'évolution de ces pratiques.

Cette disposition législative promeut une politique de prévention, de réduction et de contrôle du recours à ce type de pratique comme le recommande le Conseil des Ministres du conseil de l'Europe.

Du fait du déploiement réussi du dossier patient informatisé sur l'ensemble de nos unités de soins, le CH J.-M. Charcot a fait le choix d'informatiser ce registre afin de limiter la charge administrative pour les soignants.

Dans ce registre, sont colligées l'ensemble des mesures d'isolement et de contention effectuées dans l'établissement, qui donnent lieu à un rapport annuel :

- l'identité anonymisée de la personne ;
- la durée ;
- l'auteur de la décision et des personnes en charge de la surveillance.

... / ...

1. EPP : Évaluation des Pratiques Professionnelles.

... /... À l'aide du suivi et de l'analyse des données du rapport, la communauté médico-soignante doit définir une politique de limitation du recours aux mesures de restrictions de liberté intégrées dans un programme d'amélioration continue de la qualité et de la sécurité des soins.

Cette politique associant la Commission Des Usagers, comprend la formation des professionnels (Développement Professionnel Continu et Formation Continue), l'Évaluation des Pratiques Professionnelles (EPP), la promotion des pratiques alternatives ainsi qu'une réflexion sur l'aménagement des locaux.

Les données de preuve de la littérature internationale vont dans le sens de ce cadre de loi. En effet, les pays qui ont réussi à diminuer le recours aux mesures de privation de liberté (soins sans consentement) ont tous en commun, la mise en place d'une législation garante des droits des patients, d'indicateurs de suivi du recours à ces mesures, mais surtout d'une politique claire d'aide au changement de pratiques, évaluée régulièrement.

En somme, si cette législation est une contrainte administrative supplémentaire, elle est aussi et surtout, une opportunité de réfléchir à la prise en charge des patients.

Prévention

COMMUN AUX DEUX ÉTABLISSEMENTS

FORUMS DE PRÉVENTION DES ADDICTIONS

Par Katia COUTON-WYPOREK, Chargée de communication et les membres du Comité de Prévention des Addictions (CPA)



© KCW / HGMS-CHJ.-M. Charcot

De très belles réalisations pour le concours d'affiches lors du forum des addictions.

Le 8 juin dernier, le Comité de Prévention des Addictions (CPA) en partenariat avec le Pôle Handicap de l'HGMS a organisé un Forum des addictions, destiné aux patients hospitalisés au CH J.-M Charcot, aux résidents de l'HGMS, à l'ensemble des professionnels des deux établissements, ainsi qu'aux représentants des usagers. Des conférences-débats, des ateliers et des stands ont permis aux participants d'acquérir des connaissances pratiques et théoriques, dans un cadre convivial et participatif. Les échanges ont été en effet très constructifs et appréciés.

L'accueil s'est fait en musique, par le DJ Adilson ROBALO, Assistant Social, accompagnant la participation collective à la création d'une fresque. Un concours d'affiches pour les patients et résidents a également été organisé et exposé au restaurant du personnel. Chaque participant a reçu un lot.

Nous remercions l'ensemble des membres du CPA pour l'organisation de cette journée et les équipes qui se sont mobilisées.

AU PROGRAMME DE CE FORUM :

- Conférence sur le tabac et le cannabis, par le Dr CAMUS, tabacologue au CH A. Mignot-Versailles ;
- Projection du film *Over game* suivi d'une conférence « Addictions aux jeux » par le Dr DE LUCA, addictologue à l'Institut Marcel-Rivière ;
- Conférence sur l'alcool par le Dr ALZIB et l'équipe d'addictologie Pôle 78 G 12 ;
- Stands et ateliers : Relaxation ; Association Vie libre ; Unité d'addictologie ; Centre de Soins, d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie (CSAPA) ; Équipe de liaison addictologie de Versailles (ELSA).

Pilote du CPA : Margaux DENHIER, Psychologue
Unité Addictologie (78 G 12)

Co-pilote : Véronique HAVARD, Cadre de pôle SMPR/
CSAPA

Recherche

LE CCOMS AU CH J.-M. CHARCOT

Par Alain DANNET, Chargé de la communication, Centre collaborateur OMS pour la recherche et la formation en santé mentale



Le CH J.-M. Charcot a accueilli le Centre collaborateur de l'OMS pour son conseil scientifique le 30 juin dernier. En effet, depuis le 25 juin 2015, le CH J.-M. Charcot est membre du CCOMS (voir Charcot Mag' n° 10, octobre 2015, page 9).

Le CCOMS anime en effet un groupement de coopération sanitaire (GCS) qui rassemble dix-sept établissements français, dont la réunion statutaire a lieu deux fois par an, alternativement dans les établissements membres. Son conseil scientifique rassemble des personnalités du secteur de la santé mentale autour de valeurs communes :

- pleine participation des citoyens, usagers ou non, au développement de la qualité des services de santé mentale ;
- promotion de services de psychiatrie intégrés et communautaires ;
- lutte contre la stigmatisation des personnes ayant des troubles psychiques et promotion de la santé mentale ;
- développement de réseaux de recherche, de formation, d'information en santé mentale ;
- valorisation, partage et diffusion des expériences innovantes en santé mentale ;
- participation des établissements hospitaliers à une recherche indépendante, menée par des professionnels et des acteurs de terrain ;
- travail en réseau avec l'ensemble des partenaires œuvrant dans le champ de la santé mentale, qu'ils appartiennent au domaine sanitaire et social ou à la société civile.

Ont été abordés en particulier :

- les enquêtes Santé mentale en population générale (SM PG) en cours actuellement ; sur le site du CCOMS, la carte interactive des quatre-vingt sept sites où

l'enquête a été réalisée et la nouvelle plaquette de présentation de SMPG ;

- le Programme de l'OMS pour l'évaluation de la qualité et du respect des droits (*Quality Rights tool kit*), déployé en France actuellement par le CCOMS ;
- la révision du chapitre des troubles mentaux et du comportement de la Classification Internationale des Maladies (en vue du rapport qui sera présenté à l'OMS cet automne). Cette recherche internationale vise à évaluer si les usagers et les aidants comprennent les caractéristiques essentielles des diagnostics d'épisode dépressif et de schizophrénie, et quelle valeur émotionnelle ils y attachent ;
- l'accord de premier niveau pour le financement du *Programme de recherche sur la performance du système des soins* (PREPS) pour la suite du projet de recherche sur les comorbidités associées aux troubles de santé mentale ;
- un point d'étape sur l'Étude Qualitative des attentes, besoins et Usages des *M-Health* (technologie d'e-santé en santé mentale) par l'Ensemble des parties prenantes (EQUME) ;
- le lancement d'un guide *Mettre en place une cellule d'analyse et d'aide pour les personnes en situation difficile* pour les Conseils Locaux en Santé Mentale (CLSM) et de nouvelles formations à destination des élus ;
- enfin, divers projets de nouvelles recherches ont été détaillés, parmi lesquelles un projet sur l'évaluation des programmes de soins ambulatoires sous contrainte ou encore le *burn-out* des personnels de la psychiatrie.

Plus d'informations sur :

<http://www.ccomssantementalelillefrance.org>

Recherche

CONGRÈS DE L'APHJPA-PARIS :

Les 7 et 8 juin 2017, l'équipe de l'Hôpital de Jour de Psychogériatrie Cognitive a fait part de ses travaux au congrès de l'Association pour la Promotion des Hôpitaux de Jour pour Personnes Âgées (APHJPA) : présentation d'un poster d'Éducation thérapeutique¹, ainsi que de l'atelier dédié aux Pratiques plurielles en Hôpital de Jour de Psycho-gériatrie Cognitive - HGMS au travers des deux communications orales détaillées ci-dessous.

UNE DÉMARCHE D'ÉDUCATION THÉRAPEUTIQUE DES AIDANTS POUR MIEUX SÉCURISER ET ADAPTER LA MAISON.

Par D. SOQUET-JUGLARD, Ergothérapeute ; M. GUILLOT, Aide-soignante ; S. THEBAULT, Infirmière

Au-delà de la personne atteinte par la maladie d'Alzheimer, c'est l'ensemble de la sphère familiale qui est fragilisé, et plus particulièrement, l'aide principal, (la personne qui s'occupe de manière privilégiée de la personne malade). Ce constat a amené l'équipe de l'Hôpital de Jour à enrichir sa pratique, renforcer l'offre de soin autour d'une réflexion pluridisciplinaire et élaborer un programme éducatif d'aide aux aidants qui aborde l'ensemble des sphères impactées par la pathologie. La mise en commun des expériences de chaque participant, associée aux compétences de chaque professionnel permet la création d'une boîte à outils de ressources et stratégies pour aider

1. Poster Accompagner les aidants face à la maladie d'Alzheimer : un programme d'éducation thérapeutique (voir page de droite). Béatrice TAGER, Médecin psychiatre ; Caroline CLAIR, Psychologue clinicienne ; Vilma BOURATROFF, cadre de santé.

l'aide à s'adapter au quotidien. L'évolution de la pathologie et les troubles cognitifs modifient l'autonomie de la personne dans son environnement au quotidien. Les aidants ont besoin d'être aidés à identifier, à comprendre et à mettre en place les transformations à réaliser au domicile de leur proche.

Trois mots clés résument notre démarche éducative auprès des aidants pour cet aménagement : Sécurité, Simplicité, Stabilité.

QUAND LE JOURNALISME ÉVEILLE LES POTENTIALITÉS COGNITIVES...

Par Steffie COLLE, Psychologue spécialisée en neuropsychologie et Sophie DUNON, Orthophoniste

À l'heure où les thérapies non-médicamenteuses sont en plein essor dans la prise en soin des pathologies neuro-évolutives, plusieurs questions se posent face à la spécificité de ces pathologies :

- quel atelier de groupe proposer en cohérence avec leur caractère évolutif et la diversité des symptômes ?




L'HÔPITAL DE JOUR DE PSYCHOGÉRIATRIE COGNITIVE A RÉPONDU PRÉSENT !

- comment garantir l'implication et la motivation des patients face à des troubles parfois non conscientisés ?

De ces questionnements et d'une réflexion complémentaire orthophoniste-neuropsychologue, est née l'idée de proposer aux patients de se réunir en conférence de rédaction afin de créer un journal, activité porteuse de sens et engageante, qui a permis, depuis quatre ans, la parution trimestrielle de « Si Alois m'était conté... ».

Ce journal, véritable outil de médiation cognitive, permet une valorisation et un renforcement des capacités communicationnelles, langagières, mnésiques et exécutives. Les objectifs personnalisés sont définis conjointement avec le patient et les ateliers hebdomadaires lui permettent de s'engager activement dans un projet créatif commun à travers l'impulsion et la valorisation des idées et des prises de décision de chacun. Menée dans son intégralité par les patients, la conception du journal les rend ainsi pleinement acteurs de ce travail cognitif, qui valorise leurs centres d'intérêt et leurs savoirs. Un patchwork de réalisations, dans un style vivant, accessible et ludique...

À découvrir !



Hôpital Gérontologie et Médico-Social de Plaisir

ACCOMPAGNER LES AIDANTS FACE À LA MALADIE D'ALZHEIMER : UN PROGRAMME D'ÉDUCATION THÉRAPEUTIQUE EN HÔPITAL DE JOUR

Virma BOURATROFF¹, Caroline CLAIR², Béatrice TAGER³
Hôpital de Jour Alois HGMS Plaisir (78)

1 : CADRE DE SANTÉ ; 2 : PSYCHOLOGUE CLINICIENNE ; 3 : MÉDECIN PSYCHIATRE

INTRODUCTION

La maladie d'Alzheimer affecte la vie de la personne malade mais aussi celle de son aidant naturel et sa famille. De nombreuses études et recommandations ont montré le risque d'épuisement physique et psychique de l'aidant et donc la nécessité d'accompagnement, de soutien et de temps d'information et d'éducation.

L'équipe de l'Hôpital de Jour Alois a initié un processus de formation et réflexion pluridisciplinaire en 2013 qui a abouti en 2015 à la mise en place du Programme d'Éducation Thérapeutique « Aide aux aidants », autorisé par l'ARS en 2016 et cofinancé par l'ARS et le Conseil Départemental des Yvelines.

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Permettre aux aidants d'acquies des savoirs, savoir-être et savoir-faire vis-à-vis de l'accompagnement de leur proche malade, afin de trouver des stratégies et d'améliorer la qualité de vie de la dyade proche-aidant.

MÉTHODE

ENQUÊTE DE BESOIN
La première étape de ce projet a consisté à évaluer les besoins des aidants naturels des patients atteints de la maladie d'Alzheimer. Les principaux résultats ont mis en exergue des besoins concernant :

- l'appui de connaissances scientifiques sur la maladie ;
- une meilleure compréhension et adaptation vis-à-vis des éventuels troubles du comportement ;
- une négociation du soutien en lien avec le vécu de leur rôle d'aidant ;
- une aide pour la gestion du quotidien, en termes d'aide humaine et technique.

DIAGNOSTIC ÉDUCATIF
Entretiens semi-directif permettant de recueillir les besoins de l'aidant et son vécu de l'accompagnement de son proche. Plusieurs dimensions sont évaluées : sociale, cognitive, émotionnelle, médicale, afin d'obtenir une synthèse globale. De plus, les connaissances et la motivation à participer sont également prises en compte lors de l'entretien.

PARTICIPATION AU PROGRAMME
7 séances au total au rythme d'une séance par semaine pendant deux heures. Entre 5 et 10 participants par session.


ÉVALUATION DU PROGRAMME

- Un questionnaire d'évaluation du programme est proposé lors de la dernière séance, ainsi qu'un échange avec l'ensemble des animateurs-éducateurs ;
- Un entretien individuel est réalisé à la fin du programme pour appréhender l'impact du programme vis-à-vis des besoins initiaux des aidants ;
- Enfin, un questionnaire post-programme est envoyé par voie postale, environ 6 mois après.

RÉSULTATS DU PROGRAMME

AIDANTS (N=20)

Participation au programme :



- FEMMES : 60 %
- HOMMES : 40 %
- ENFANTS : 20 %
- CONJUGES : 80 %

COMMISSAIRES DE LA MALADIE : 4,95 SUR 10

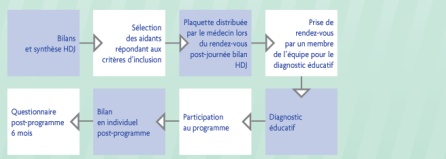
MOTIVATION À PARTICIPER AUX SÉANCES : 7,9 SUR 10

ÉVALUATION DE LA SATISFACTION GLOBALE : 8,4 SUR 10

PERSPECTIVES D'ÉVOLUTION

- Élargissement des critères d'inclusion des aidants dont le proche a une maladie neuro-dégénérative apparentée.
- Processus continue de formation des nouveaux membres de l'équipe.
- Auto-évaluation annuelle du programme par l'équipe pluridisciplinaire et évaluation quadriennale par ARS.

DÉROULEMENT DU PROGRAMME



LES INTERVENANTS ET LE CONTENU DU PROGRAMME « AIDE AUX AIDANTS »

| SÉANCES | CONTENUS | INTERVENANTS |
|--|--|---|
| Séance 1 - La maladie d'Alzheimer | Définition et généralités (facteurs de risque, causes, prévention, évolution), et les projections de la maladie. | Médecin - Neuropsychologue |
| Séance 2 - Les troubles du comportement | Vignettes claires décrivant les différents troubles du comportement. Sans les regarder, y faire face et les comprendre. | Psychologue - Neuropsychologue |
| Séance 3 - La communication patient-aidant | Les différents modes communicationnels, l'impact de la maladie sur la communication, la communication préférentielle. | Orthophoniste - Psychomotricienne - Infirmière |
| Séance 4 - Le bricolage du quotidien et du domicile | Les risques au domicile et l'aménagement au travers de vignettes. | Ergothérapeute - Aide-soignant |
| Séance 5 - La banquette et les démarches sociales | Définir la banquette et les situations qui favorisent la maltraitance. Explications des différents aides existantes. | Médecin - Cadre de santé - Aide-soignant |
| Séance 6 - La vie personnelle et sociale de l'aidant | Les entre le bien-être et la qualité de vie de l'aidant et de son proche, projet pour l'aidant. | Neuropsychologue - Psychologue |
| Séance 7 - Bilan et évaluation du programme | Évaluation du programme (à travers un auto-questionnaire) Échanges avec les participants et l'équipe pluridisciplinaire. | Neuropsychologue - Cadre de santé - Ensemble des intervenants |

DISCUSSION

D'un point de vue qualitatif, la réduction du sentiment d'isolement semble être le premier point positif rapporté par les aidants. Chacun se sent moins isolé, puisque d'autres partagent des problématiques communes, d'un sentiment de compréhension supérieur à celui ressenti face à un professionnel de santé. Une meilleure compréhension et un sentiment d'isolement réduit impactent positivement sur le sentiment d'équipement face à l'accompagnement du proche malade.

La reconnaissance du lien entre la qualité de vie du proche malade et de celle de l'aidant est un second point fort du programme. En effet, nous avons noté une rétention de la part des aidants à recevoir de l'aide lors des diagnostics éducatifs. La participation au programme a pu leur permettre d'envisager la possibilité de prendre du temps pour eux afin d'avoir une énergie suffisante pour pouvoir la transmettre au proche malade, qui de par sa maladie, a de plus en plus de difficultés à gérer seul le quotidien.

De ce fait, un sentiment positif a également été perçu sur la mise en place des aides suite au programme ainsi que sur la demande de prise en charge individuelle à l'hôpital de jour et/ou en ville.

Le programme a également eu un impact très positif sur l'équipe puisque ce nouveau rôle d'animateur-éducateur a permis à chacun d'acquies de nouvelles compétences, d'élargir son champ d'interventions tout en y respectant la spécificité de chaque profession.

BIBLIOGRAPHIE

- ARS (2014-2019). Plan Maladies Neuro-dégénératives.
- Génivès B. et al. (2007). Le développement de l'éducation thérapeutique en France : politiques et offre de soins actuels. Santé Publique, vol. 19, n°4, p. 283-29.
- HAS (2010). Maladie d'Alzheimer et autres démences. Actualisation.
- Études PIXEL (2001-2009). L'entourage familial des patients atteints de la maladie d'Alzheimer.

HGMS DE PLAISIR-GRIGNON

L'HGMS A FÊTÉ LA MUSIQUE LE 21 JUIN DERNIER !

Par *Katia COUTON-WYPOREK, Chargée de communication*

Les artistes de rue à la rencontre des usagers et des professionnels.

Organisée par la Direction de l'Autonomie, de la Solidarité et de la Citoyenneté, la fête de la musique a eu lieu le 21 juin à l'HGMS, comme partout en France.

Cette fois encore, ce fut un moment de partage entre les personnels de santé, les résidents et patients, les bénévoles, les visiteurs, ainsi que les différents artistes présents. Des artistes de rue « ambulants » à la rencontre

des usagers et des personnels ainsi que des animations musicales dans de nombreux services ont fait de cet après-midi, une belle réussite. Soulignons aussi la participation du Conservatoire de Plaisir.

Merci à tous les professionnels impliqués dans l'organisation, en amont ou le jour même. Ils ont permis l'existence de ce bel événement, malgré un temps de canicule qui a nécessité des dispositions particulières obligatoires le jour J.

FESTIVITÉS DES « LAVANDIÈRES »

Les 29, 30 et 31 mai 2017, la Direction de l'Autonomie, de la Solidarité et de la Citoyenneté en partenariat avec le service lingerie, a organisé trois événements pour les résidents :

- une exposition de vêtements et accessoires vintage avec possibilité de repartir avec des vêtements et accessoires gratuits ;
- un défilé de mode par et pour des résidents suivi d'un goûter dans une ambiance festive et décontractée. Les résidents et les familles apprécient toujours autant ce rendez-vous qui est l'occasion, entre autres, d'une rencontre intergénérationnelle faisant parfois défiler ensemble mère et fille par exemple ;
- une exposition de photographies sur le métier des lavandières.



Le défilé, c'est aussi l'occasion de rencontres inter-générationnelles.

L'EXPOSITION DE VÊTEMENTS

Par Olivier DESMOULINS, Responsable de la fonction Linge, Circuits Logistiques

L'objectif de cette exposition était de mettre à disposition des résidents, la possibilité de retrouver des effets perdus et/ou de compléter leur trousseau.

L'organisation de l'événement s'est faite en trois temps :

- tri de linge par article, taille, homme, femme et par saison ;
- installation sur un week-end (par deux agents du service Lingerie) afin d'être opérationnel dès le lundi matin ;
- exposition à destination des résidents.

Les résidents, les familles présentes comme les professionnels ont été très satisfaits de l'organisation (82 % des questionnaires signalent un « très satisfait »). Ce succès se traduit par la récupération de 2 763 articles qui ont pu être marqués pour les résidents.

Un grand merci à toutes les personnes ayant travaillé pour la mise en place de l'exposition, sans oublier bien sûr les bénévoles.

HGMS DE PLAISIR-GRIGNON

REPRÉSENTATIONS DES ÉLÈVES DE L'EMP DE PLAISIR

Par Laurence RADOUA, Cadre socio-éducatif EMP de Plaisir

Cette année, le spectacle de théâtre de l'EMP de Plaisir a pris une autre dimension grâce à une subvention exceptionnelle de l'ARS et de la DRAC¹.

Une comédie musicale « Barouf à la ferme » a vu le jour avec la participation de tous les enfants, comme comédiens, chanteurs ou décorateurs. S'y sont associés l'atelier Percussions et celui d'Improvisation Théâtrale.

Marie-Silvia MANUEL, comédienne, s'est associée à Marc GOLDFEDER, musicien, pour imaginer et monter ce spectacle. Il a été donné en juin, une fois dans le cadre des talents clétiens, et trois fois au Théâtre Robert-Manuel de Plaisir.

Tous les lundis, à partir de janvier, un groupe de comédiens et un groupe de chanteurs répétaient de façon séparée avec les deux intervenants, puis se sont retrouvés plusieurs fois pour une mise en commun de leur travail. Parallèlement, un troisième groupe construisait les décors.

Ce projet ambitieux a pu aboutir grâce aussi à l'investissement des deux éducatrices, Carole JAN et Souad PERROT. Les intervenants et les éducatrices travaillent de

concert, les uns avec leurs exigences de professionnels du théâtre et du chant, les autres, par leur connaissance des enfants, soutiennent, stimulent et mettent en confiance.

Ce projet a permis aux enfants du groupe « chant » d'expérimenter le travail exigeant de la voix, accompagnés par Marc au synthétiseur, et pour les enfants du groupe théâtre, encadré par Marie-Silvia, le travail d'acteur et d'expression corporelle. Ces ateliers, permettent tout à la fois de développer chez ces enfants, leurs capacités d'écoute, de mémorisation, ainsi que le contrôle de soi et la gestion des émotions.

Le spectacle est source de fierté pour ces jeunes qui montrent l'aboutissement de leur travail et tirent bénéfice de la reconnaissance qui en est faite.

Lors des différentes représentations, le public était nombreux. Pour la dernière, devant les familles, l'enjeu pour les enfants était encore plus important et le succès était au rendez-vous.

1. Voir *Entre Nous-Charcot Mag* n°1, janvier 2017.

CONCERTS 2017 DES DÉCALÉS

Par le groupe des Décalés

Le 27 juin dernier, les cinq patients et les deux soignants du groupe musique de l'hôpital de jour du secteur XII se sont produits sur la scène de la *Clé des Champs* à Plaisir pour deux concerts.

Comme tous les ans depuis 2008, c'est l'occasion de présenter au public les morceaux répétés durant l'année dans les studios de la *Clé des Champs*.

Un public varié a participé à l'événement, venant des différentes structures du CH J.-M Charcot et du CATTP de l'Hôpital de Mantes. Des familles et des patients, également présents, ont pu apprécier des chansons du patrimoine musical français comme *Je te promets* de Johnny HALLIDAY, *Tous les cris, les SOS* de Daniel BALAVOINE et des tubes plus récents comme *Ton visage* des FRÉRO DELAVÉGA.

La prestation a été une réussite, les chanteurs étant bien soutenus par la rythmique solide assurée par deux patients à la basse et à la batterie.



Un public nombreux et actif venu écouter Les Décalés.

© KCW / HGMS-CH J.-M. Charcot

L'assurance des chanteurs et des musiciens sur scène, leur investissement tout au long des répétitions et leur fierté exprimée suite aux compliments des spectateurs sont une partie des résultats thérapeutiques recherchés grâce à cette médiation.

Dès leur sortie de scène, les membres du groupe se sont mis activement à rechercher les nouveaux morceaux à travailler en vue des concerts de 2018.

Les Décalés remercient vivement le public pour son enthousiasme et espèrent le voir plus nombreux encore l'an prochain !

Musicalement vôtre



Représentation de la chorale « Derrière nos voix » du Centre Montaigne le 6 juin dernier.

Dans le cadre de la fête de la MJC *L'Usine à Chapeau* qui a eu lieu du 2 au 7 juin 2017, la chorale « Derrière nos voix » du Centre Montaigne de Rambouillet a donné une représentation le 6 juin à 19 heures dans la salle Café Club de la MJC.

La chorale a intégré cet événement ayant pour thème : « Ensemble ». Quelques chansons ont été interprétées avec le groupe chant adulte de la MJC. Le répertoire était composé de chansons populaires françaises et de quelques titres anglais.

Cette chorale est issue d'un atelier chant existant depuis 2010 au sein des activités thérapeutiques du CATTP. Elle est composée de patients et de trois soignants référents.

PRESTATION SCÉNIQUE DE LA CHORALE DU CENTRE MONTAIGNE

Par Geneviève CAMPANO,
Cadre de Santé Centre Montaigne

Depuis janvier 2017, des musiciens ont intégré cette formation lui donnant une dimension musicale plus riche.

Pour les patients, les productions scéniques apportent une dimension de réhabilitation et développent des liens avec d'autres ateliers musicaux implantés dans la vie culturelle de la cité. Le travail des différents répertoires permet de stimuler les capacités mnésiques ainsi que la concentration.

Les concerts apprennent aux artistes à gérer le stress face à un public. Les valeurs partagées favorisent la cohésion du groupe.

Cette expérience apporte un nouveau regard et aide à la déstigmatisation de la maladie mentale à travers le partage d'une passion commune : « Chanter ».

C'est : Être avec l'autre - aller vers l'autre - chanter pour l'autre.

PARTICIPATION DU CMPA DE MAGNY-LES-HAMEAUX CALLIOPÉ AU 4^E SOLSTICE DES ARTS

Par Pascale BOUZIANE et Marie-Louise CUADROS, Infirmières au CMPA Calliopé de Magny-les-Hameaux (secteur 14)



Initiation à l'aquarelle
au Solstice des Arts.

« L'Art est inséparable du bien-être. » peut-on lire à l'entrée du 4^e Solstice des Arts, lieu d'expositions artistiques, ouvert aux peintres amateurs. C'est tout naturellement que le « groupe Peinture » de Calliopé y a participé activement les 24 et 25 juin dernier à la *Maison des Bonheur* de Magny-les-Hameaux. Le thème commun de cette année était « Carnets de Voyage » réunissant différentes associations artistiques de Magny comme *l'Art en tête*, *l'APF*, *les Amis de l'Estaminet*... Tout ceci a pu se faire sous la houlette bienveillante de M. Pierre DUNOD, art-thérapeute, avec les bénévoles aidant ces associations, ainsi que les infirmières référentes du groupe peinture de Calliopé. La décoration, les installations, l'ambiance musicale, les anima-

tions ont su créer une invitation au voyage dès l'entrée pour les visiteurs. Chacun a pu admirer les sculptures et les peintures exposées et profiter de différentes animations tout au long du week-end comme :

- une démonstration de danses orientales par *Ambre et jasmin*, jeune compagnie de Magny ;
- des lectures de nouvelles écrites par le groupe *Écriture des Amis de l'Estaminet* ;
- une initiation à la sculpture sur pierre proposée par Madame DUNOD ;
- une initiation à l'aquarelle proposée par une bénévole de *l'Art en tête* et une infirmière de Calliopé.

Ce week-end a été un moment de partage, riche en rencontres entre les différentes associations de la ville. Grâce à leur implication et leur investissement, les participants du groupe peinture de Calliopé (sept patients et deux infirmières) ont pu s'inscrire dans la vie associative de la ville, côtoyer un autre public, s'ouvrir aux autres, vaincre l'isolement, se sentir reconnus, valorisés et prendre du plaisir à être ensemble. Chaque année, ce temps permet un regroupement des participants de différentes activités proposées dans le cadre du CATTP. Les peintures de notre groupe ont été exposées tout l'été au CMP Calliopé.

CH JEAN-MARTIN CHARCOT

MATCH D'IMPROVISATION THÉÂTRALE AU SECTEUR 12

Par Nicolas ROUSSE, infirmier ; Aline LEYNADIER, Aide-Soignante ; Céline MELE, infirmière ;
soignants du CATTP et de l'Hôpital de Jour secteur 12

Cette activité théâtre permet de favoriser l'expression ainsi que de revaloriser l'épanouissement personnel mais aussi de lever les inhibitions et de pouvoir se réapproprié son corps. Le théâtre permet aussi de se réconcilier avec son image corporelle.

L'objectif final de cette activité théâtre est que les patients puissent prendre l'initiative de s'inscrire à un groupe théâtre sur leurs villes et de pouvoir y aller aussi régulièrement qu'à l'Hôpital de Jour (HdJ).

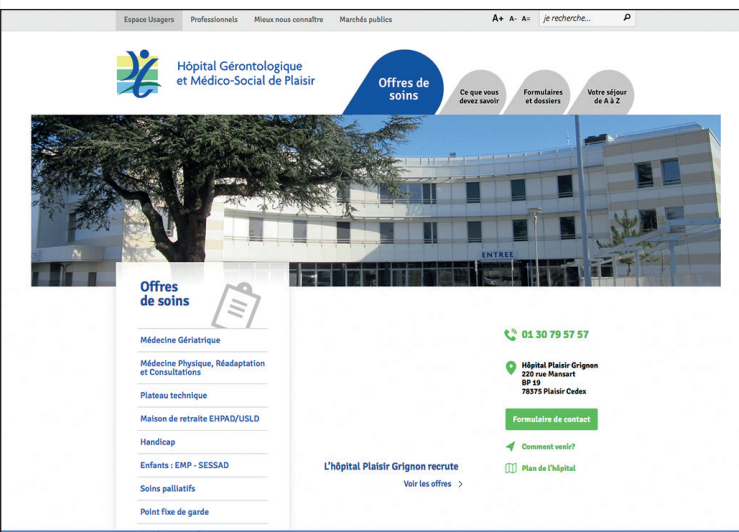
Les séances se déroulent à l'espace *Philippe-Noiret* aux Clayes-sous-Bois, dans un cadre extérieur à l'Hôpital de Jour, dans un climat de confiance et de plaisir. (Groupe CATTP/HdJ)

Comme chaque année le groupe théâtre de l'HdJ/CATTP du secteur 12, a présenté un extrait du travail réalisé sur l'année. Le thème était cette fois basé sur les matchs d'improvisations.

Le public, venu de différents secteurs du CH J.-M. Charcot ainsi que de l'HGMS, a beaucoup apprécié la représentation.



Communication



Le nouveau site Internet de l'HGMS

Il est en ligne depuis le 20 septembre dernier. Vous pouvez le consulter à cette adresse :

www.hopital-gms-plaisir.fr

Merci aux participants de ce projet.

Un site portail « Centre Hospitalier de Plaisir » est en projet pour 2018 dans le cadre de la fusion. Il redirigera vers les sites des deux établissements, avant refonte totale en un seul site, dans un second temps.

Pour adresser vos remarques :

service-communication@hopitaux-plaisir.fr

A venir (rappel)

CH JEAN-MARTIN CHARCOT

2^E COLLOQUE DU SECTEUR 78 I 04
« FAMILLES D'ICI ET D'AILLEURS »,
VULNÉRABILITÉ ET RÉSILIENCE

Le mardi 14 novembre 2017

au théâtre de Fontenay-le-Fleury (78),
Place du 8 mai 1945.

Demande de bulletin d'inscription :

- par mail : Cassioppe2016@gmail.com
- par courrier : secrétariat de l'Hôpital de Jour 1, rue de l'Abbaye 78210 Saint-Cyr-l'École
- par téléphone : Mme VINCENT, 01 30 07 25 90

Ressources Humaines

Direction des ressources humaines

- Monsieur Marc CROISY a rejoint l'équipe de direction depuis septembre 2017. Il occupe les fonctions de Directeur des Ressources Humaines et des Affaires Médicales, en remplacement de Monsieur LAFFLY, parti à la retraite.

© KCW / HGMS-CH J.-M. Charcot



© KCW / HGMS-CH J.-M. Charcot

- Madame Rachel ZERBIB remplace Madame Michèle DECAILLON, partie à la retraite, au poste d'Attachée d'Administration Hospitalière depuis juillet 2017. Un article leur sera consacré dans un prochain magazine.

Nouveaux médecins

HGMS DE PLAISIR-GRIGNON

- Depuis le 17 juillet 2017, Monsieur le Dr Valentin KANKU intervient en qualité de Praticien contractuel en Soins de Suite et de Réadaptation (SSR) Gériatrique.
- Depuis le 4 septembre 2017, Madame le Dr Raphaëlle PAPET-LEPINE intervient en qualité de Praticien contractuel sur l'Équipe Mobile d'Accompagnement et de soins Palliatifs (EMAP), en remplacement du Docteur Inès DE CASSIN.

CH JEAN-MARTIN CHARCOT

- Depuis le 1^{er} septembre 2017, Madame le Dr Anaïs VALLERENT intervient en tant que Praticien Hospitalier sur le secteur 78 I 05.
- Depuis le 3 juillet 2017, le Dr Cyrille NOROTTE intervient en tant qu'Assistant sur le secteur 78 G 11.

A venir

Élections professionnelles

N'oubliez pas les élections professionnelles pour la désignation des représentants du personnel, qui auront lieu :

le 4 décembre 2017
de 7 heures à 18 heures.

A venir

Pour les enfants nés
entre le 01-01-2004
et le 31-12-2017.

NOËL DES ENFANTS DU PERSONNEL

Par Katia COUTON-WYPOREK, Chargée de communication

Rendez-vous le **MERCREDI 13 DÉCEMBRE 2017 à 14h30** au Théâtre Espace-Coluche de Plaisir, pour le Noël des enfants du personnel. Le spectacle *Kid manoir 2, l'histoire de « La malédiction du pharaon »* vous plongera au cœur de l'Égypte ancienne et de ses mystères. Entre malédictions, sarcophages et trahisons, vous serez emportés au cœur de cette histoire d'honneur, d'amour et de magie !

L'ouverture des portes se fera dès 14h. Début du spectacle à 14h30. Vers 16h, une surprise gustative sera offerte aux enfants qui pourront faire une photo avec le Père Noël.

Les billets seront à retirer au Théâtre Espace-Coluche, 980, avenue du Général De Gaulle à Plaisir.

OUVERTURE DE LA BILLETTERIE LE MARDI 7 NOVEMBRE ET JUSQU'AU JOUR DU SPECTACLE.

Vous pouvez retirer vos billets sur présentation d'une pièce d'identité :

- les mardis, jeudi et vendredi de 14h à 18h ;
- le mercredi de 9h à 12h et de 14h à 18h.

Si vous ne pouvez pas vous déplacer, un tiers peut le faire à votre place avec la copie d'une pièce d'identité.



Représentation de *Kid Manoir 2*.

Du fait de la sonorisation, le Théâtre Espace-Coluche déconseille le spectacle aux enfants de moins de deux ans et demi.

Il est prévu un seul accompagnateur par famille. Dans la limite des places disponibles, le spectacle pourra éventuellement être ouvert à deux. Nous vous tiendrons informés.

ATTENTION : la présentation d'un billet par personne (même pour les enfants petits) est obligatoire pour accéder à la salle de spectacle (pour des raisons de sécurité).

N'OUBLIEZ DONC PAS DE VOUS MUNIR DE VOS BILLETS LE 13 DÉCEMBRE.

« SOUVENIR(S) DE NOTRE TEMPS »

Du 4 au 23 décembre 2017 : exposition « Souvenir(s) de notre temps », à la bibliothèque du château de Plaisir 282, rue de la Bretechelle.

Cette exposition est le fruit d'un atelier de témoignages mené à l'Accueil de Jour *Le Galion*.

Jeudi 14 décembre 2017 à 20h30 : Conférence débat : *La maladie d'Alzheimer, comment préserver le lien ?* À la

Maison des familles *Flora-Tristan* à Plaisir. Soirée animée par : Dr Béatrice TAGER, PH Psychiatre à la consultation mémoire ; Vilma BOURATROFF, Cadre de santé (HGMS) ; Jacques K'BIDI, Aide médico psychologique en unité Alzheimer (EHPAD), auteur de *Alzheimer, la vie au quotidien*.

Inscription : service-communication@hopitaux-plaisir.fr

APPEL À PROJETS PRIX VIDÉO ARTS CONVERGENCES

2^e édition du Prix Vidéo de l'Association *Arts Convergences* ! Au printemps 2018 à Paris, récompenses pour de très courts métrages, sur le thème « **Il faut bien vivre avec une maladie psychique !** ». Tous genres de films et de réalisations acceptés. Le Prix est ouvert à toute personne concernée et/ou intéressée par les maladies psychiques : malade, soignant, artiste, réalisateur amateur ou professionnel, étudiant...

Envoi des films-vidéos avant le 15 février 2018.

Règlement téléchargeable sur : http://artsconvergences.com/client/document/reglement-prix-2018_106.pdf

Dans le cadre d'un partenariat avec le CH J.-M. Charcot, l'Établissement prête un local à l'Association *Arts Convergences*, au rez-de-chaussée du *Pavillon bleu*. Cette collaboration s'inscrit dans le cadre d'une politique culturelle, visant la déstigmatisation de la maladie mentale et la promotion des pratiques culturelles, par le biais de partenariats artistiques au sein de l'Hôpital, et dans la cité.

L'Association est à votre disposition pour vous rencontrer : contact@assoconvergences.com